TPI TIARE - AÉROSOL

DESTRUCTEUR D'ODEUR ASSAINISSEUR d'ATMOSPHERE avec FONCTION DESINFECTANTE en diffusion longue portée

PRÊT À L'EMPLOI

- ☑ **Portatif : Application simple et rapide**
- ☑ **Effet turbulent : Diffusion homogène des senteurs et des fonctions biocides**
- ☑ **Jet diffusion intense longue portée**
- ☑ **Destructeur de mauvaises odeurs**
- ☑ **Spécial locaux grands volumes**
- ☑ **Odoriférant puissant**

TIARÉ

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

PRODUIT ACTIF	
ETAT PHYSIQUE	Liquide clair
MASSE VOLUMIQUE	820 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	Neutre.
INFLAMMABILITE	Point d'éclair inférieur à 21 °c
ODEUR	**TIARÉ**
COULEUR	Incolore
GAZ PROPULSEUR	
Propulseur hydrocarboné autorisé	

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Lotion à fonction bactéricide testée suivant **NF EN 1276** P.V. NL/3136/2
Renferme du N,N-Didecyl-N-methyl-poly(oxyethyl) ammonium propionate, substance active biocide aux propriétés bactéricide, fongicide, levuricide, algicide et virucide.
Pour professionnels à **diffuseur longue portée**, pour locaux de grands volumes supérieurs à 25 m^3.
Destructeur puissant, à dispersion instantanée par micronisation avec effet turbulent, apporte une action **rapide** neutralisante contre les molécules à odeurs désagréables.
Par ses éléments de composition, combat efficacement les différents types d'odeurs tels que :

- Odeurs nauséabondes, putrides, d'hydrogène sulfuré (H_2S), provenant de fermentations des déchets, salissures organiques, détritus en décomposition par les bactéries, dans les zones d'entrepôts de poubelles; déchetteries, etc...
- Odeurs de transpiration, de confinement, dans les salles de sports, odeurs de fumée dans les zones fumeurs, salles de réunions, dans les hôtels, restaurants, collectivités
- Odeurs de vestiaires, de sanitaires, de moisissures.
- Odeurs ammoniacales, d'urines, dans les toilettes, escaliers de sous-sols et accès de parking.

Renferme des extraits végétaux odoriférants puissants.
Apporte une ambiance nouvelle assainie permettant de rendre rapidement aux utilisateurs des locaux à atmosphère vicié.

Autres senteurs

Senteur terminale
Bella floral
Blue note
Douceur de fruits
Edelweiss
Kiwi
Menthe chlorophylle
Non parfumé
Pamplemousse
Thé Vert
Tiaré

TALLIN PI
Tel : 40 83 87 52 – Fax : 40 41 04 97 - Vini : 87740834
BP 4045 PAPEETE – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE
SARL au capital de 10 000 000 F
R.C.S. : 8812B / PAPEETE – N°I.T.S.T.A.T. (TAHITI) : 624 577

218291 HJ

Test de réduction microbienne de l'air dans un local de 20 m^3 voir procès verbal NL/04331/F2

« **contrôle de la CONTAMINATION AÉROPORTÉE avant et après traitement de l'ATMOSPHÈRE** d'un local, vestiaires à usage professionnel, application aérosol à jet longue portée à propriétés microbicides.

Les prélèvements sont effectués dans un local de 20 m3 à l'aide d'un AERO BIOCOLLECTEUR certifié iso (n° calibration 01.27173) avant diffusion du produit Chaque prélèvement s'effectue sur 1000 litres d'air directement sur gélose PCA (**MISE EN EVIDENCE DE LA FLORE TOTALE AEROBIE MESOPHILE**).

2. Diffusion du produit : Pour cette expérience, une courte pression a été exercée sur le diffuseur de l'aérosol libérant **32,5 g** de produit.
3. Après un temps d'action de **3 heures**, 4 x 2 prélèvements sont réalisés à une heure d'intervalle pour mesurer la contamination aéroportée résiduelle

Exemple de contamination microbienne Aéroportée avant traitement diffusion

Population moyenne initiale : **272,5 UFC** (Unités Formant Colonies)

Population après pulvérisation :

TEMPS	Population Résiduelle (UFC)	REDUCTION Log.	TAUX DE REDUCTION
T_0 + 3h	11	1,39	96%
T_0 + 4h	14	1,29	95%
T_0 + 5h	16	1,23	94%
T_0 +6h	58	0,67	78%

Exemple de contamination microbienne aéroportée dans le même local après traitement diffusion

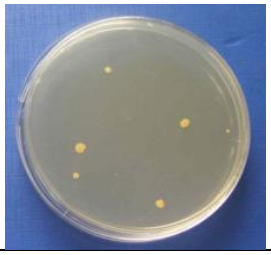

CONCLUSION : **32,5g** du produit contenu dans l'aérosol longue portée, diffusé hors présence humaine, en décontamination par voie aérienne dans un local de 20 m^3 présente une activité désinfectante significative de 1,39 réduction décimale soit la destruction de **96%** des germes présents dans l'air ambiant du local. Cette activité microbicide se prolonge plusieurs heures après dans le local fermé.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Diffusion longue portée : jusqu'à 5 mètres.

Pour toute application en intérieur, veiller avant de pulvériser, à l'absence de toute source d'ignition : (Flamme, cigarette, appareil électrique en fonctionnement), dans le local ou les environs.

Appliquer par brève pulvérisation, sans pulvérisation prolongée, presser sur le diffuseur 1 seconde maximum pour un local de 25 m^3 minimum (pour 50 m^3 =2 secondes).

Comme pour tout destructeurs d' odeurs ne pas pulvériser ou saturer les locaux en présence de personnes, petits animaux, poissons exotiques ou denrées alimentaires non hermétiquement emballées.

Utiliser en zones bien ventilées. Ne jamais pulvériser en direction de personnes ou d'animaux.

En cas de brumisation excessive, aérer le local avant de le rendre au trafic.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base d'une combinaison de fonctions destructrices d'odeurs et biocides, dispersants, extraits synthétiques et végétaux.

RECOMMANDATIONS

DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P305+ P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+ P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/122 oF.

Utilisations réservées aux professionnels

EUH208 Contient BENZYL SALICYLATE. LINALOL. AMYL CINNAMIC ALDEHYDE, ALPHA. GERANIOL. Peut produire une réaction allergique.

Usage biocide TP 2 : PROPIONATE DE N,N-DIDECYL-N-METHYL-POLY(OXYETHYL) cas 94667-33-1 : 2.78 g/kg

Informations relatives à l'usage des biocides : *« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».*

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. Toujours effectuer au préalable, un essai pour déterminer compatibilité et application appropriés.

TALLIN PI
Tel : 40 83 87 52 – Fax : 40 41 04 97 - Vini : 87740834
BP 4045 PAPEETE – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE
SARL au capital de 10 000 000 F
R.C.S. : 8812B / PAPEETE – N°I.T.S.T.A.T. (TAHITI) : 624 577

Révision n° 2
218291 HJ